

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



ABONNEMENTS :

ADMINISTRATION & REDACTION :

ABONNEMENTS :

Abonnement annuel... 3 fr.
Abonnement semestriel... 1 fr. 50
Abonnement trimestriel... 0 fr. 50
En avance...
Le Directeur...
10, rue de la République

10, Cours de la Liberté, 10
LYON

Paris et Départements... 5 fr. 10
Etranger... 6 fr. 10
Région... 5 fr. 10
Etranger... 6 fr. 10

ÉLECTEURS, VEILLEZ

Aux grands maux, les grands remèdes, dit un vieil adage auquel nous donnons complètement raison.

On entend dire journellement que le plus grand mal vient de ceux qui nous gouvernent. Mais à qui la faute? N'est-ce pas le peuple, la nation, qui a élu ceux qui nous gouvernent? N'est-ce pas la masse électorale qui a élu les députés, et n'est-ce pas avec cette majorité pourrie des députés que les misérables du quai d'Orsay nous gouvernent? Nous ne pouvons donc, en notre âme et conscience, comme on dit au Palais, accuser que nous-mêmes.

Les électeurs qui, en 1881, ont réélu l'ancienne Chambre, ont témoigné hautement, par là, de leur adhésion au système qui avait été suivi.

Dernièrement encore, à propos des élections sénatoriales, n'a-t-on pas vu la presse dépendante se gaudir du résultat électoral qui consacrait la politique fourbe, aventureuse et ruineuse suivie par les saltimbanques politiques qui constituent la bande du ferrytisme.

Il ne faut cependant point s'alarmer outre mesure, rien n'est perdu encore si la sagesse populaire sait réparer par de bonnes élections les fautes commises par ceux à qui l'on a eu la naïveté de confier l'honneur et l'argent de la France.

On nous dit que la France est ruinée. Ce sont là des hyperboles qu'il faut laisser aux cléricaux, habitués à enfler la voix, à l'instar des prédicateurs, qui leur servent de mentors. La vérité, c'est qu'il y a malaise, que l'agriculture surtout éprouve une détresse calamiteuse. Mais est-il juste d'en rendre responsable le régime républicain? Toutes les nations européennes sont en proie à des crises semblables. La cause ne peut donc en être attribuée à la Constitution politique.

Les cultivateurs, exaspérés par les conservateurs, réclament des droits protecteurs d'un taux énorme. Il y en a même qui ne s'en contenteraient pas et qui iraient jusqu'à demander la prohibition de toutes les denrées étrangères et la formation d'une muraille chinoise qui isolerait complètement la France de l'étranger.

Est-il nécessaire de discuter de pareilles aberrations, ou de répondre à ceux qui voudraient le rétablissement de l'échelle mobile, dont l'abolition a été unanimement demandée par la masse des agriculteurs?

Il y a une réponse péremptoire à opposer à toutes ces plaintes. On reconnaît la réalité du mal; mais les

hommes d'Etat les plus consommés, les économistes les plus sagaces n'ont pu encore trouver ou inventer un remède topique. Aucun d'eux n'a encore offert de solution rationnelle et acceptable, parce qu'aucun d'eux ne veut admettre l'appropriation collective du sol, sous sol, et de l'outillage.

On discute la question sociale, on la discute à perte de vue, mais elle est toute là, dans ce grand remède applicable au plus grand des maux que puisse subir l'humanité, cette partie de l'humanité qui produit et qui crève de faim à côté de sa production.

Quand un peuple est opprimé, quand le capital prend le travail à la gorge et tente à l'étrangler, quand le travailleur à faim et demande du pain, il est en cas de légitime défense. Quand il s'insurge contre l'iniquité et l'injustice, il est dans son droit, même par la force.

Nous sommes à la veille d'élections générales. Que ceux qui trouvent qu'on est mal gouverné, et je suis de ceux-là, mettent leur confiance en des mains plus habiles. Mais faisons nous mêmes notre salut, et gardons-nous de ceux qui s'offrent comme sauveurs envoyés par la Providence.

Souvenons-nous du marinier Vindry disant à un pêcheur qui, en se noyant, se recommandait à N. D. de Fourvière :

Ty fia pas Pierre; naze tojors.

J.-B.-A. PAGÈS.

Quand l'oppression générale ne peut plus s'accroître, quand la route toujours mobile des choses humaines semble s'arrêter en faveur des tyrans, les hommes sages peuvent espérer que l'événement inévitable, qui doit substituer à la servitude universelle une liberté universelle, n'est pas désormais fort éloigné.

ALFIERI.

DÉPÊCHES DE NUIT

LA GUERRE AVEC LA CHINE

La marche sur Lang-Son

Une dépêche du général Brière de l'Isle annonce que le corps expéditionnaire continue sa marche sur Lang-Son.

Plusieurs points fortifiés que l'ennemi a dû abandonner dans sa retraite ont été occupés par nos troupes sans incident.

Le général Brière de l'Isle ne compte arriver à Lang-Son que d'ici deux ou trois jours.

Prochain combat naval

La flotte française, sous les ordres de l'amiral Courbet, a quitté l'île de Gutzlaf, où elle était mouillée depuis quelques jours, pour aller à la recherche des navires chinois. L'île de Gutzlaf est à l'entrée de la rivière de Woosung, sur laquelle est construit Shanghai.

Dé Gutzlaf, la flotte, composée des cuirassés le Bayard et la Triomphant, est de cinq croiseurs, s'est dirigée vers le Sud,

traversant le vaste estuaire formé par la baie de Hangtcheou, à la recherche de la flotte chinoise.

Cette dernière doit être mouillée dans l'une des nombreuses baies qui s'étendent tout le long de la côte, au sud-est de la baie de Hantcheou. C'est probablement dans la principale de ces baies, celle de Chipou, que se trouve la flotte chinoise.

Il faut nous attendre, avant longtemps, à recevoir la nouvelle d'un combat naval qui aura pour théâtre toute cette partie de la mer Jaune, entre Shanghai et Fou-Tcheou.

Au Tonkin

Le général Lewal prend les dispositions nécessaires pour organiser définitivement et sûrement les différents services rattachés au corps expéditionnaire du Tonkin.

Il organise surtout les services de casernement qui laissent beaucoup à désirer et même étaient presque nuls.

A cet effet, le général Lewal vient d'ordonner l'envoi d'un détachement de génie, sous les ordres d'officiers supérieurs.

Ce détachement a été choisi parmi les volontaires du 2^e régiment de génie actuellement en garnison à Marseille.

Son effectif n'est pas encore fixé; aussitôt qu'il le sera, le général Lewal le communiquera à la presse.

EFFETS DE LA CRISE

Les recettes des grandes Compagnies de chemins de fer accusent pour les quatre premières semaines de cette année une diminution de six millions cinq cent mille francs, comparativement aux recettes des semaines correspondantes de l'année 1884.

C'est donc une diminution de 13 50 % par kilomètre en moyenne, car les grandes Compagnies exploitent cette année mille cinq cent soixante-dix-neuf kilomètres de plus que l'année dernière.

Ce n'est pas seulement en France que les grandes Compagnies subissent les effets de la crise, car les recettes du canal de Suez sont inférieures d'un million cent quatre-vingt-dix mille francs pour le mois de janvier dernier, comparativement au mois correspondant de l'année dernière.

INFORMATIONS

Les élections

On a prêté à M. Corentin Guyho l'intention de déposer une proposition de loi tendant à disjoindre la question des élections partielles de celle du scrutin de liste.

En vertu de la proposition du député du Finistère, il ne serait procédé à aucune élection partielle dans les six mois qui précéderont les élections générales et quel que soit le mode de scrutin suivant lequel ces élections seront faites.

Toutefois, M. Corentin Guyho ne déposera sa proposition que dans le cas où la Chambre refuserait d'inscrire le scrutin de liste à son ordre du jour, aussitôt après le débat sur les céréales.

Si le gouvernement insiste en faveur de cette inscription, et l'obtient, M. Corentin Guyho renoncera à son projet.

Il déposerait, au contraire, sa proposition et réclamerait l'urgence si la loi sur le recrutement obtenait la priorité sur le scrutin de liste.

Chemins de fer

Par décision en date du 12 courant, M. Raynal, ministre des travaux publics, a autorisé l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Niort à Ruffec.

Cette ouverture aura lieu le 22 février. Il est probable que M. Raynal ira présider l'inauguration.

Les récidivistes

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, a reçu M. Pallu de la Barrière, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, avec lequel il s'est entretenu de la question des récidivistes.

Volontaires pour le Tonkin

On écrit de Marseille :

Le mouvement de troupes continue à la gare de Marseille. Divers détachements du 48 de ligne venant de Lille, des 33^e, 110^e et 137^e, venant d'Arras, ont traversé notre gare, se rendant à Salon, où ils vont reformer le bataillon du 1^{er} zouaves parti pour le Tonkin.

Après avoir revêtu l'uniforme de zouaves et avoir été réarmés, ils se rendront à Alger. Les hommes du 43^e sont au nombre de 36. Plus de 200 s'étaient présentés et voulaient partir; 100 ont été éliminés à la première inspection, et sur les 100 autres on a fait un choix.

On a admis les plus solides, surtout de la mâchoire, car au Tonkin on mange plus biscuits que de pain. Ces braves ont reçu chacun 5 fr. et une bouteille de vin.

On n'a admis aucun homme gradé parce qu'il s'agissait de compléter des effectifs.

Crédit pour l'agriculture

M. Dethou vient de déposer une proposition de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit agricole à un taux modéré en faveur de la propriété foncière.

Le Crédit foncier de France émettrait des billets hypothécaires pour un maximum de 3 milliards. Ces billets porteraient coupons d'intérêt à 2 pour cent payables par trimestre par l'Etat. Ces billets seront garantis par première hypothèque. Le prêt ne pourra s'élever que jusqu'au tiers de la propriété rurale, jusqu'au quart de la propriété bâtie, jusqu'au cinquième des usines, ateliers, etc.

Les prêts consentis par le Crédit foncier seront faits pour un délai de trente années au taux de 3 1/2 0/0 par an payable dans les caisses de l'Etat dans les mêmes conditions que la contribution foncière.

Ces trois et demi pour cent seront ainsi attribués :

Deux pour cent pour couvrir les intérêts payés aux porteurs des billets hypothécaires. Un pour cent sera versé dans les caisses de l'Etat à titre de contributions. Et un demi pour cent pour couvrir les frais d'administration et de perception.

Chambre des Députés

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

Séance du 14 février

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La discussion reprend sur les tarifs douaniers.

M. WADDINGTON reprend la suite de son discours. Il passe en revue les divers moyens proposés pour relever l'agriculture, tels que le perfectionnement de l'outillage, le crédit agricole proposé par M. Langlois, l'enquête préconisée par M. Clémenceau; tous ces moyens, suivant M. Waddington, présentent de grandes difficultés pratiques; il croit que la protection seule peut sauver l'agriculture.

M. LEVAVASSEUR trouve la surtaxe

de 3 fr. trop faible. Il réclame des droits plus élevés.

La discussion générale est close. La Chambre décide, par 364 voix contre 136, de passer à la discussion des articles. M. GERMAIN développe un contre-projet demandant la suppression de l'impôt sur la propriété non bâtie et l'élevation à 300 fr. du droit de consommation par hectolitre d'alcool. Il trouve que le droit sur le blé est injuste et dangereux et croit que les impôts les plus justes sont les impôts indirects qui portent sur les denrées qui ne sont point indispensables. M. MELINÉ combat le contre-projet, qui est renvoyé à la commission, sur la demande du rapporteur. La Chambre s'ajourne à jeudi. La séance est levée à cinq heures cinq minutes.

FORTUNE RUINEUSE

Trop de fleurs ! disait Calchas. Trop de colonies ! dirons-nous à notre tour. Voici maintenant que nous avons Obock. La preuve, c'est que les ministres Tirard et Peyron — l'un portant l'autre — nous demandent pour l'entretenir. 448,112 francs ! rien que cela. Il n'y a pas de centimes. Vous plaît-il de connaître le détail de cette réquisition :

Le commandant.....	10.000
Le conducteur des ponts-et-chaussées.....	6.000
Le médecin.....	5.000
Le commandant de marine.....	4.000
L'interprète.....	3.000
Etc., etc.	
Plus ce chapitre :	
Coutume payée au sultan de Tadjourah.....	8.000
Coutume payée au sultan de Loitad.....	8.000
Coutume payée au vizir de Tadjourah.....	6.500
Coutume payée au sultan Amphallé.....	8.000
Présents au roi Ménélick.....	8.000
Présents aux sultans.....	6.000
Présents aux chefs des Issas.....	2.400
Présents aux chefs des Gadaboursis.....	2.400
Présents aux autres chefs.....	11.000
Service de la correspondance.....	4.500

Vous avouerez que ce sont de singulières coutumes que nous allons payer, et que tant de présents à Ménélick, aux sultans, aux chefs des Issas et des Gadaboursis, les présents cadeaux pour les autres, et les timbres-poste nous ruineront terriblement. Cela rapporte-t-il au moins ? Sur ce point, motus. Cette façon de nous présenter des colonies ne nous engage que médiocrement à nous rallier à la politique coloniale. « Encore une victoire pareille, s'écriait Pyrrhus, et je suis vaincu ! » Encore une pareille colonie, et nous sommes sans le sou !

POLITIQUE ALLEMANDE

Décidément il y a des rapprochements fâcheux. M. de Bismarck et M. Jules Ferry font de la politique coloniale de compagnie. M. Jules Ferry propose des droits sur les blés ; M. de Bismarck propose des droits sur les blés. Quand M. Méline parle, on pourrait croire que c'est M. de Bismarck. Quand M. de Bismarck parle, on pourrait s'imaginer entendre M. Méline. La politique allemande nous envahit : nous en sommes déjà aux ministres irresponsables. Il ne manque plus que l'empereur.

PRODUIT DES IMPOTS

Le ministère a publié une série de tableaux concernant : d'une part, la situation définitive de l'exercice 1884 au point de vue du produit des contributions directes, des valeurs mobilières et de l'impôt direct ; d'autre part, l'indication des recouvrements opérés durant le mois de janvier 1885 et leur comparaison avec les évaluations budgétaires.

Le montant des contributions directes et des taxes assimilées avait été évalué pour cet exercice à 750 millions 932,000 francs — dont 414 millions 913,000 francs pour le budget ordinaire et 339 millions 10,000 fr. pour le budget sur ressources spéciales.

Si considérables que fussent ces chiffres, les rôles émis pendant l'exercice 1884, y compris les centimes additionnels que les départements et les communes étaient autorisés à voter, les ont notablement dépassés. Ils atteignent, en effet, un total de 771 millions 898,000 francs en augmentation de 20 millions 965,000 francs sur les prévisions budgétaires.

Par contre, les recouvrements opérés au 31 janvier 1885, époque à laquelle les douze douzièmes de l'exercice 1884 se trouvaient exigibles, n'ont pas dépassé 756 millions 932,000 fr., — d'où un déficit et un arriéré de perception de 14 millions 966,000 francs pour les seules contributions directes.

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, estimé devoir produire pour la France 49,945,000 fr., n'en a procuré que 46,806,500 francs.

Enfin, les tableaux relatifs aux recettes provenant des impôts et revenus indirects, nous amènent à faire les constatations suivantes :

L'enregistrement a produit en moins 4,530,000 francs.
Le timbre, en moins, 649,500 fr.
Les douanes, en moins 10,430,000 fr.
Les contributions indirectes, en moins, 4,530,400 fr.
Les postes, en moins, 2,565,500 fr.
Les télégraphes, en moins, 1,447,100 fr.
La somme des moins-values donne dès lors pour ce chapitre un total de 56 millions 399,300 fr.

Mais, par suite d'une plus-value de 2 millions et demi environ sur les sucres et de 300,000 environ sur les vins, les diminutions de recettes, par rapport aux éva-

luations budgétaires, se traduisent en fin de compte par un chiffre de 54 millions 101,800 francs.

En résumé, infériorité notable des recouvrements en ce qui concerne les contributions directes, déficit inattendu sur le revenu des valeurs mobilières, mécompte beaucoup plus sérieux encore sur le produit des impôts indirects.

On sait que le premier mois de l'année 1885 n'est guère plus favorable que ce qui précède. Les rentrées sur les revenus indirects et sur les valeurs mobilières avaient été évaluées à 181 millions pour janvier 1885. Elles ont atteint seulement 179 millions et la diminution eût même été de 5 millions, s'il ne s'était pas produit une plus-value sur les sucres.

ETRANGER

ITALIE. — Padoue. — La nuit dernière, un soldat sicilien, nommé Costanzo, pris d'un accès de fureur contre ses chefs, a tué à coups de fusil deux caporaux et un sapeur, et blessé un soldat.

Il se préparait à faire feu de nouveau sur d'autres soldats, lorsqu'on est enfin parvenu à l'arrêter.

Rome. — Il se confirme que le comte de Falloux est venu à Rome pour tirer au clair et faire révoquer, si possible, certaines libéralités testamentaires de son frère, le cardinal, en faveur d'un soi-disant secrétaire.

ANGLETERRE. — Londres. — Par suite des derniers attentats des dynamiteurs contre la Chambre des communes, un nouveau règlement, dirigé spécialement contre la presse anglaise et irlandaise, sera mis en vigueur.

D'énormes, les journalistes ne pourront plus pénétrer dans la Chambre proprement dite. La salle des comités, qui servait de salle des Pas-Perdus aux reporters, leur est également interdite.

Des insignes spéciaux seront donnés aux porteurs chargés de remettre la copie aux journaux.

Ces mesures provoquent un mécontentement général parmi les journalistes.

ETATS-UNIS. — Philadelphie. — Un incendie a détruit un asile pour les aliénés pauvres de Philadelphie. Dix-huit de ces malheureux ont péri.

New-York. — Un individu a été arrêté, à Saint-Louis, pour avoir menacé d'assassiner le président Cleveland ; mais on a reconnu qu'il ne jouissait pas de ses facultés mentales.

AUTRICHE. — Les socialistes, modérés, à Vienne, ont résolu, en vue de la nouvelle loi contre les anarchistes, de dissoudre leurs comités et de faire cesser la publication de leur journal, *La Vérité*.

RUSSIE. — Varsovie. — Un officier de police, nommé Schterba, qui a été envoyé de Varsovie à Skiernewice, lors de l'entrevue des trois empereurs, a disparu depuis quelques jours.

On croit qu'il a été victime d'un assassinat politique.

La crise française et M. de Bismarck

Berlin 12 février.

Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui au Reichstag, le prince de Bismarck s'est exprimé de la manière suivante sur la crise ouvrière en France :

« Mon opinion est que le principal motif de la crise ouvrière en France où des centaines de mille ouvriers se trouvent actuellement sans pain, doit être cherchée dans le manque d'envie d'acheter de l'agriculteur français.

« Je crois que les calamités de la dernière guerre n'ont pas pesé, tant s'en faut, sur un pays aussi riche et laborieux qu'est la France, autant que l'ont fait les lourds impôts sur son agriculture, le bon marché des produits agricoles et leur importation en masse des contrées transatlantiques.

Gardons-nous bien de suivre cet exemple et tâchons de remédier en temps utile à un mal qui ne fait que commencer chez nous ».

Le chancelier impérial a ensuite protesté contre les épithètes de *politicien de schnaps* et de *politicien de cochons* (Schnaps-politiker, Schweinepolitiker), qui lui ont été décernées dans la presse et dans le Parlement ; et venant à parler de celle-là, il a dit d'un ton très vif :

« Ne vous étonnez pas, messieurs, si, exposé journellement, comme je le suis, à d'infâmes et basses attaques de la part des journaux, ma bile s'échauffe par moments et si j'emploie, contre mon gré, des expressions trop fortes à l'égard de certains d'entre vous ».

DANS LA MER ROUGE

Rome. — La *Libertà*, la *Rassegna* et la *Tribuna* répondent à une correspondance adressée de Massouah à la *République française* sur les convoitises italiennes en Afrique.

La *Libertà* se fâche tout rouge, parce que le correspondant du journal français dit que le gouvernement italien aurait cru devoir déclarer au gouvernement français que l'action de l'Italie en Afrique sera très limitée.

La *Libertà* trouve cela absurde vu que l'Italie ne pouvait pas savoir à quelles limites elle s'arrêtera.

La France n'a aucun droit de s'immiscer directement ou indirectement dans la politique coloniale de l'Italie, quand celle-ci se développe dans des pays sur lesquels la France n'a aucun droit.

Une pareille assurance serait un acte de faiblesse, un engagement très nuisible.

La *Riforma* dit qu'il eût mieux valu dire à la France : « Nous voulons aller jusque-là, et vous ? »

FEUILLETON DE L'AVENIR (143)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

— Je vous ai répondu à cet égard, monsieur.

— Ainsi, vous niez avoir enlevé cet enfant de concert avec votre ami Etienne Torterue.

— Torterue n'a jamais été mon ami, Excellence. J'ignorais qu'il eût commis le rapt dont vous m'entretenez. Et s'il m'accuse...

— Il ne vous accuse pas, il est mort.

— Mort !... Torterue !... s'écria Brindoie stupéfait.

— Trois heures après la disparition de Madeleine, il s'est, par accident, noyé dans le puits de Saint-Quentin.

Brindoie sembla respirer plus à l'aise. Mais alors, reprit-il, d'où part cette accusation ?

— De moi. J'affirme que Madeleine est séquestrée chez vous depuis le 22 août au soir.

— Il ne suffit pas d'affirmer, messire.

— Je vais vous prouver aussi, soyez tranquille. Et mes preuves seront d'une nature telle, qu'elles vous ôteront, pour le restant de vos jours, l'appétit et le sommeil.

— Je connais ce système, dit-il avec un surcroît d'impudence. Qui veut perdre un innocent commence par l'effrayer.

— Un innocent, vous ?... Est-ce qu'un innocent se cache ? est-ce qu'un innocent se déguise ?

— Quand on le soupçonne, oui, monsieur, et il fait bien, car, coupables ou non, c'est toujours nous autres manants qui sommes pendus.

— Vous convenez donc, à la fin, qu'on vous soupçonne et que vous le saviez ?

— Dame ! puisque trois fois de suite, en mon absence, ces soldats ont fouillé ma demeure.

— Ils cherchaient Madeleine.

— L'ont-ils trouvée ?

— Non. Et vous avez dû bien rire, cher monsieur Brindoie, du fond de cette cachette où la captive, à demi-étranglée par vous et votre honorable mère, s'épuisait en vains efforts pour se faire entendre d'eux.

Bri doie glissa vers l'inconnu un regard oblique et scrutateur.

— Bon ! une cachette, à présent ! reprit-il. Hélas ! si Votre Excellence daignait visiter ma mesure...

— Prenez garde ! interrompit le Cousin du Diable ; en persistant ainsi dans vos dénégations, vous allez me contraindre à employer un moyen... pénible.

— Employez ! dit amèrement Brindoie. Appelez vos tourmenteurs, faites broyer mes os et tennaillez ma chair... On verra si j'avoue !

— La torture ! Fi donc, mon cher ; à quoi songez-vous là ! Je veux tout bonnement vous raconter une histoire du temps passé.

Brindoie fronça le sourcil. Son temps passé, à lui, lui représentait un arbre touffu dont il n'eût pas aimé que l'on détachât la moindre feuille.

Cependant il s'inclina d'un air moqueur et dit :

— J'écoute.

Le Cousin du Diable commença :

— Il y a trois cents ans...

— Plaît-il ? interrompit Brindoie.

— Si vous me coupez déjà la parole, nous n'en finirons jamais. Il y a trois cents ans, dis-je, dans la bonne ville de Cologne, vivait un religieux dominicain nommé frère Albert, et désigné depuis, dans l'histoire, sous le nom d'Albert le Grand.

Ce fut un grand homme, en effet, un esprit également versé dans les sciences physiques et mathématiques, un maître

en théologie, en médecine, en chirurgie, en mécanique, en chimie, en astrologie judiciaire ; bref, un de ces laborieux chercheurs nés pour l'honneur éternel du genre humain...

Brindoie resta la bouche béante. Certes, s'il s'était attendu à quelque chose, ce n'avait pas été à la biographie d'un savant mort depuis trois siècles.

Le cousin du Diable continua :

— Or donc, cet ingénieur dominicain, entre autres découvertes merveilleuses, avait fabriqué une poupée ayant la taille et la figure d'un homme ; il l'avait revêtue d'une livrée et l'avait postée au seuil de sa cellule. Venait-on à frapper, l'automate, grâce à de certains rouages artistement cachés à l'intérieur de son corps, ouvrait la porte et prononçait même quelques sons, comme pour saluer le visiteur.

— Qu'est-ce que tout cela me fait, pensa Brindoie.

— Un jour, poursuivit le conteur, un jour que maître Albert, courbé sur de poudreux manuscrits, se livrait avec ardeur à l'étude, son disciple le plus assidu, le mieux aimé, Thomas d'Aquin, celui-là même que l'Eglise a canonisé plus tard, entra dans la chambre à l'improviste. Il

(A suivre)

L'AFFAIRE DE L'ÉCOLE MILITAIRE

Une grave affaire agite en ce moment la garnison de l'École militaire.

Arsène Chevalier, jeune soldat de la classe 1883 au 7^e cuirassiers, souffrant de violentes douleurs à la poitrine et d'étouffements, se présenta, pour la première fois, le 26 janvier, à la visite régimentaire, après s'être fait porter malade.

Le médecin-major du régiment l'examina avec indifférence, l'exempta de service pendant deux jours. Se sentant encore souffrant, Chevalier revint encore à la visite quarante-huit heures après.

Le médecin-major en le revoyant, le traita de « carottier » et l'engagea à ne plus se présenter devant lui.

Le malheureux jeune homme essaya de reprendre son service; mais se trouvant de plus en plus malade et dans l'impossibilité absolue d'aller aux exercices, il alla trouver un médecin civil, le docteur Ribeau-court, qui trouva son état très grave et constata que le jeune soldat était atteint d'un épanchement pleurétique du côté droit et qu'il devait se faire poser immédiatement deux vésicatoires.

Ce fut avec peine que le malheureux garçon put faire le trajet de la rue de Grenelle à l'École militaire. En rentrant dans la chambre il se mit immédiatement au lit et le lendemain, étant de service d'écurie, le maréchal-des-logis de son peleton, le trouvant si gravement malade, le fit remplacer immédiatement et lui ordonna de se rendre à la visite.

En le revoyant et sans l'examiner, le médecin-major le traita encore de carottier et de paresseux et le menaça de le faire sécher à l'infirmerie.

Le pauvre garçon voulut affirmer qu'il était véritablement malade, mais le major le fit enlever immédiatement en disant qu'il ne voulait pas l'écouter.

Chevalier, sans soins et sans médicaments, fut gardé à l'infirmerie où le lendemain, 6 février, à trois heures de l'après-midi, il rendait le dernier soupir.

Le cadavre fut transporté dans une voiture d'ambulance au Val-de-Grâce, où les médecins de cet hôpital, étant au courant des faits que nous venons de raconter, jugèrent nécessaire de retarder l'inhumation pour pratiquer l'autopsie.

Le docteur Keleh a procédé à cette opération, et a reconnu que le malheureux Chevalier avait succombé à une affection pulmonaire aiguë. Son rapport n'a pas encore été déposé, mais il conclura évidemment à blâmer la négligence coupable du médecin-major du 7^e cuirassiers.

Les agences interlopes

Il vient de se dérouler devant la police correctionnelle un procès fort instructif et auquel se trouvent mêlés quelques naïfs qui se sont laissés bernier par des chevaliers d'industrie. Cette agence d'exploitation distribuait, en paroles, les croix et les places moyennant finances.

C'est M. Laroze, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui a saisi la justice de l'affaire, aussitôt qu'il a entendu parler des hauts faits de ces gaillards-là.

Au procès, le nom de M. Luteau, actuellement sous-préfet à Boulogne, a été prononcé. Une enquête vient d'être ouverte sur certaines allégations produites au cours du procès.

Dernière Heure

Londres, 9 h. — Un générateur a éclaté aujourd'hui dans une usine à Beckenham près de Londres.

L'explosion a eu lieu pendant le dîner, et cinq ouvriers seulement, trois hommes et deux enfants se trouvaient à ce moment dans l'usine. Tous les cinq ont péri.

Une réunion importante doit avoir lieu à la fin du mois chez le prince Jérôme en vue des élections législatives.

Tous les orateurs du parti ont été convoqués.

Deux établissements allemands situés dans les provinces baltiques de la Russie ont été brûlés par les slavophiles.

10 h. — L'empereur Guillaume est resté malade; ses facultés baissent graduellement.

Le gouvernement allemand a rappelé le commandant de sa station navale dans les mers de Chine.

M. Grévy a envoyé sa souscription aux inondés de la Hongrie. Brave homme! en Autriche.

11 h. — La France croit savoir qu'après l'occupation de Lang-Son, le général Brière de Lisle marchera sur Canton, pendant qu'une partie de l'escadre, suivant la côte, appuyerait ce mouvement.

Un grand concours de tir auquel sont invités les tireurs français aura lieu à Lugano.

Jules Vallès est mort à 1^h35 de l'après-midi.

Le tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui les sept honnêtes citoyens, organisateurs du meeting de lundi, à trois mois de prison.

Martinet a été condamné à six mois de prison et cinq ans de surveillance.

MENUS PROPOS

Gendre et belle-mère.

Monsieur, furieux après Madame, s'écrie :

— Oh! les femmes!... créatures perverses... horribles comme les sept péchés capitaux.

La belle-maman, rageuse :

— C'est pour moi que vous dites ça?

Le gendre, hors de lui :

— Eh non!... pour vous, il en faudrait quatorze!

Un journal catholique pousse ce cri éminemment progressif :

Place aux jeunes!

— Il y a certainement une coquille, fait observer notre ami G...; le carême arrivant dans trois jours, il aura voulu dire : Place au jeûne!

Un avocat plaide contre un dentiste :

— Messieurs, dit-il, en commençant sa plaidoirie, il me sera facile de résumer en même temps les débats : On devait nous mettre pour cinq cents francs de dents, et on nous a mis dedans pour cinq cents francs.

Là est tous le procès...

Une cloche d'une vaste envergure traversait notre ville et stationnait hier à la gare de la Guillotière.

Un de nos amis y a relevé l'inscription suivante :

S. S. LÉON XIII, pape.
Mgr DUSSERRE, archevêque de Damas,
Coadjuteur de S. E. le card. Laviege.

MM.
Jules GRÉVY, présid. de Rép. franç.
TIRMANN, gouverneur général de l'Algérie.
ROUVIER, curé.
GOURNAILLE, maire. RAYMOND, adjoint.

Cette cloche, sur les flancs de laquelle on lit les noms républicains mêlés aux cléricaux, va sonner son carillon des grands jours en Algérie.

Heureux pays! Pauvre République!

A TRAVERS LYON

Le préfet du Rhône et M^{me} Massicault, recevront à la Préfecture le mardi 17 février, à neuf heures, sans invitations personnelles.

Ils ne recevront pas les mardis suivants. Entrée par la place de la Comédie.

Lundi 16 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville.

Arrestation d'anarchistes. — A la suite d'une réunion qui eut lieu le 11 courant à la salle de la Perle, un mandat d'amener fut lancé contre les nommés Puillet et Gallay pour provocation à des attroupements de nature à troubler la tranquillité publique.

Nous apprenons que Puillet a été arrêté hier matin au moment où il sortait de chez lui, rue de Créqui, 100, pour se rendre à son travail.

En même temps, des agents se sont présentés au domicile de Gallay, montée de la Butte, 5, et ont procédé à son arrestation.

Une perquisition a été faite au domicile des deux inculpés.

Une singulière demoiselle de magasin.

— Sous ce titre, la Liberté raconte l'odyssée d'un jeune homme de vingt-deux ans, Jules G..., clerc de notaire à Lyon, qui avait disparu, il y a huit mois environ, de chez son patron, emportant une somme de 30,000 fr., et s'était réfugié à Paris. Il ne tarda pas à y faire la connaissance

d'une femme, Adèle L..., avec laquelle il dépensa rapidement l'argent volé. Il résolut alors de chercher un emploi.

Sans recommandations ni références, la chose n'était pas facile; aussi, l'ayant fort bien compris, Jules G... résolut-il de tourner la difficulté en utilisant ses attraits physiques.

En effet, grâce à sa figure imberbe, à la finesse de ses traits, il put dissimuler adroitement son sexe et entra comme demoiselle de magasin rue de Rivoli.

Mais une querelle étant survenue entre les deux amants, Adèle L... dévoila le pot aux roses, et hier le clerc infidèle, qui demeurait rue Oberkampf, a été mis en état d'arrestation.

Accident. — Hier, à 6 heures du soir, un jeune enfant de 7 ans, le nommé Jean Devaux, demeurant grande-rue de la Guillotière, ayant commis l'imprudence de sauter d'un camion en marche, prit mal son élan et tomba entre les roues du lourd véhicule, qui fort heureusement s'arrêta net.

Relevé aussitôt et transporté à la pharmacie Gayne, l'on a constaté qu'il avait reçu une légère blessure à la tête.

Après avoir reçu des soins, il a été reconduit au domicile de ses parents.

Arrestations. — Dans la journée d'hier les nommés Jean-Etienne E., âgé de 20 ans, demeurant rue de Cuire, 53 et Jean-Marie B., rue Ney, 102, ont été arrêtés sur la réquisition de M. Moiroud, entrepreneur de transports, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ces deux individus sont accusés de la disparition d'une balle de soie pesant 46 kilog. 800, qui leur avait été confié.

L'incendie du cours Vitton. — Un violent incendie s'est déclaré l'avant-dernière nuit, vers une heure du matin, dans la distillerie à vapeur de MM. Dupuy et Murat, cours Vitton, 29.

Des jeunes gens qui passaient ont donné aussitôt l'alarme, et bientôt les premiers secours s'organiserent. Quatre pompes étaient simultanément mises en batterie, celles de la rue Tête-d'Or, du pont Morand, du dépôt des décors, et de la rue Duguesclin.

Grâce à la promptitude des secours, qui étaient dirigés par le capitaine-adjutant-major Vireton, le feu a été circonscrit à l'emplacement occupé par MM. Dupuy et Murat, deux bâtiments en équerre isolés au fond d'une cour, où sont les entrepôts et la distillerie.

De grands fûts vides ont brûlé; seul le coffre-fort est resté intact au milieu des flammes.

A deux heures, on était maître du feu. Les pertes, relativement considérables, s'élèvent à 40.000 francs environ, couverts par une assurance.

Vols. — Les voleurs continuent leurs exploits dans notre ville avec une rare audace et opèrent presque sous les yeux de la police, cependant si vigilante lorsqu'il s'agit de procéder à l'arrestation d'anarchistes.

Hier, à six heures du soir, un adroit filou enlevait la sacoche de la marchande d'huîtres du Bar américain, contenant une assez forte somme, et prenait la fuite.

Dans la même journée, vers six heures du matin, un audacieux voleur, profitant de l'absence de M^{me} Duballay, marchande d'herbes, rue de Marseille, 15, qui avait fermé simplement sa porte au loqueteau, s'y est introduit et s'est emparé de 6 francs en menu monnaie renfermés dans le tiroir de la banque, ainsi que d'une montre en or avec chaîne et médaillon estimés 400 fr., le tout renfermé dans le tiroir d'un buffet.

FOURNEAUX DE LA PRESSE

La tombola de la presse

Notre appel pour la Tombola de la presse lyonnaise a été entendu. De toutes parts nous arrivent des lots remarquables. La première fournée des dons prouve que l'élan est général, car presque toutes les branches de l'art et du commerce y sont représentées.

Citons au courant de la plume les objets les plus dignes d'attention. M. Bailly, sculpteur, auquel est dû le magnifique buste de Saint-Jean.

M. Gustave Allemand nous a laissé une fort belle toile, la Vallée d'Oplevoz.

M. Castan, de Genève, nous a fait parvenir deux études peintes et quatre aqua-

relles. C'est de la bonne charité internationale.

M. Protas nous écrit de Paris : « Je tiens à votre disposition un tableau que je vous ferai parvenir par la voie que vous m'indiquerez, etc »

Mille remerciements pour cette nouvelle générosité.

Nous avons des promesses en grand nombre de Lyon et de Paris. Notre exposition, qui s'ouvrira, nous l'espérons, dans les premiers jours de mars, montrera ce que les artistes sont capables comme talent et dévouement toutes les fois qu'on les sollicite en faveur d'une œuvre utile.

Parmi les négociants, nous citerons la maison Paturle, place Saint-Pierre, qui figure pour six lots dans notre liste générale; MM. Magentis et Broliquet, rue de la République, 4, qui ont offert un thé en vermeil; MM. Piquet et Olive, bijoutiers, rue de l'Hôtel-de-Ville, une paire de dormeuse or et perles fines; M. Payraud, chocolatier, rue de la République, 100 kilogrammes de chocolat vendu 4 fr. 80 dans ses magasins et devant former dix lots; la maison Singer, une machine à coudre; M. Rouche, place de la République, une canne artistique; M. Sicard, place Bellecour, deux lots objets d'ameublement; la maison de la Belle Jardinière, des bons pour 300 fr. de vêtements, formant plusieurs lots, etc., etc.

Nous serons bien reconnaissants à tous ceux qui voudront suivre l'exemple de leurs devanciers, de nous envoyer, le plus tôt possible, les dons qu'ils destinent à la tombola.

La salle des Réunions industrielles est prête maintenant à recevoir quantité d'objets précieux, si l'on veut bien en faire hommage à notre Œuvre des Fourneaux.

Total à ce jour : 111,232 fr. 45.

NOTA. — Prié e aux donateurs de lots, s'ils ne les font pas déposer eux-mêmes au Palais-du-Commerce, de ne les dériver que contre la remise de leur bon, revêtu du cachet du comité.

AMIS LYONNAIS

Salle Rivoire, avenue de Saxe, 242

Grands concerts privés de famille, suivis de bal, donnés par la Société, tous les dimanches, à six heures et demie.

Billet de tombola : 0,25.

JOYEUX GAULOIS

Les Joyeux Gaulois préviennent leurs nombreux habitués, que dimanche le concert commencera à 5 h. 1/2 précises et à 8 h. et 1/2. Grand bal masqué dans la coquette salle de M. Gamet, 8, rue de Chartres.

UNION LYRIQUE

Dimanche 15 février à 1 heure précise, grande fête de famille, à la Villa des fleurs, cours Gambetta, 199, avec le concours de Mlle C. de Verre, Mlle Plisson, pianiste, M. Fort, M. Foucart, MM. Arminjeon, Debeux, Sautemouche, Brenat, Doutré, Lombard et la Société des trompes de chasse.

Salle Molière

Rue Pierre-Corneille, 49 et 51

Dimanche 15 février, à 7 h. Madeleine, ou l'Infanticide, drame en 5 actes,

Régionale

Terrenoire, 14 février, 11 h. 13.

M. Girudet a rendu compte de son mandat, hier soir, salle du café Durieu, à Terrenoire, devant un public nombreux.

Les électeurs, satisfaits des votes et de la ligne suivie par leur député, n'ont pas ménagé les applaudissements.

Nous donnerons demain le compte rendu complet.

Rive-de-Gier

Nécrologie. — M. François Prugnat, ancien maire de Rive-de-Gier, est mort hier matin, à l'âge de soixante-cinq ans.

Accident. — Le tramway qui quitte Rive-de-Gier à sept heures quinze du soir a renversé, hier, au lieu du Grand-Pont, le nommé Jean Oriol, âgé de 55 ans, cultivateur, né à Bourg-Argeal (Loire), habitant la commune de Cellieu. On croit que l'accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Saint-Chamond

Terrible incendie. — Hier à 3 heures et demie, les cris au feu retentissaient dans le quartier St-Ennemond.

Un incendie terrible venait d'éclater dans un petit hameau du nom de Lavieu et dans l'immeuble appartenant à M. Gerin Cadet.

Le fléau alimenté par un vent d'une violence inouïe a fait de rapides progrès en peu d'instants.

Quand les pompiers sont arrivés, le feu avait pris des proportions considérables. On ignore encore quelles sont les causes du sinistre.

Demain nous donnerons les détails complets sur cet incendie.

Tribune Libre

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du troisième arrondissement — Les électeurs appartenant au huitième canton et qui voudraient prendre part à la nomination des délégués au Congrès de Neuville sont invités à se former en groupes et à envoyer leurs procès-verbaux aux adresses ci-dessous jusqu'au jeudi 19 février.

La réunion plénière des groupes, dans laquelle les délégués au Congrès seront nommés aura lieu le lendemain 20 courant, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le chiffre des électeurs inscrits dans le huitième canton étant de 10,984, le nombre des délégués sera de 44, soit 15 délégués pour chacune des trois organisations du canton.

Le Comité fait un dernier et pressant appel à tous les vrais républicains de principes et les invite à venir grossir le nombre de ses adhérents, afin de participer à cette nomination.

Les citoyens qui voudraient se former en groupes pourront prendre des renseignements chez les citoyens dont les noms suivent :

- Bedin, rue du Sac-Cœur, 100
- Bretzner, chemin des Balançoires, 24.
- Albert, chemin de Gerland, 45.
- Guilhaumet, rue Jangot, 11.
- Fichet, rue Moncey, 54.
- Chavassieux, rue Sainte Jeanne, 9.

Le secrétaire : CHACHUAT.

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait par la commission d'organisation du Congrès de Neuville à tous les comités constitués du département, invite tous ses adhérents et tous les citoyens à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus jusqu'au 18 courant, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire : CHACHUAT.

Comité central des républicains radicaux socialistes du 6^e arrondissement. — La réunion des délégués de groupes a décidé de convoquer une réunion plénière, le mardi soir 17 février, à 8 heures 1/2, chez M. Piolat, boulevard de Brotteaux, 12, pour procéder au choix définitif des délégués au congrès de Neuville sur les présentations des procès-verbaux.

Nota. — Le comité fait un pressant appel à tous les citoyens qui voudraient se former en groupes, à le faire au plus tôt et à envoyer leur procès-verbal à la dite réunion.

Pour la commission d'initiative :
Le Secrétaire, QUENAS.

Villeurbanne. — Les électeurs républicains du canton de Villeurbanne, sans distinction de comité, sont convoqués à une réunion publique, dimanche 15 février à deux heures du soir, salle Dru, place des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des délégués au Congrès de Neuville.

Nomination d'une commission de vingt-un

membres pour l'organisation du comité de l'Union des travailleurs socialistes.

Questions diverses.
Nota. — Les électeurs de la Villette, Sacré-Cœur, Montchat, Monplaisir, font partie du dit canton.

Pour la commission d'organisation du congrès :
LAFORREST, PHILIPAT fils.

Union électorale des travailleurs socialistes, sous-commission d'étude du programme — Réunion dimanche 15 février, à huit heures du matin, au local habituel, rue Gréole, 8, au premier.

Extrême urgence.

La Société des Victime du 2 Décembre, prévient et invite tous ses membres adhérents ou non, ainsi que tous les républicains démocrates, de vouloir bien assister à un Banquet fraternel, pour l'anniversaire du 24 février, qui aura lieu le dimanche 22 courant, à une heure du soir, salle Rivoire, 242.

Le prix du banquet est fixé à 1 50

Les dames se sont admises.

Adresses où les cartes sont déposées :
Anglade, rue des Trois Pierres, 15; Charvet, rue de Chartres, 15; Fichet, rue Moncey, 54; Chevassieux, rue Ste Jeanne, 9; Rivoire, avenue de Saxe, 242; Blein, rue du pont de la Gare, 10; Vaise; Jeannin, rue Bugeaud, 126; Risherand, rue des deux Maisons, 3, au Chapeau rouge à Vaise; Eugène, restaurateur grande rue la Croix-Rousse, 12.

Ouvriers en sparterie. — Tous les adhérents à la Chambre syndicale sont invités à une réunion générale privée qui aura lieu le dimanche 15 courant, à trois heures précises du soir, rue de Jussieu 10.

ORDRE DU JOUR

- 1^o Versement des cotisations et réception des nouveaux adhérents;
- 2^o Rendement de comptes de la commission de vérification;
- 3^o Rendement de comptes de la commission chargée de réviser les statuts;

Chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens invite tous les chauffeurs-mécaniciens de Lyon et de la banlieue, au cours professionnel tenu par la chambre syndicale.

Ce cours sera professé gratuitement par M. Félix Benoit, garde-mine du département du Rhône, jeudi 12 courant, à 8 heures du soir, salle de la Martinière.

Tous les chauffeurs-mécaniciens soucieux de leur intérêt sont priés de ne pas s'abstenir; les certificats d'aptitude aux fonctions de chauffeurs seront délivrés à la fin du cours aux ouvriers qui auront suivi ce cours de la façon la plus régulière.

Le secrétaire.

Villeurbanne. — Les électeurs du canton de Villeurbanne sans distinction de comité, sont convoqués à une réunion publique, dimanche 15 février, à 2 heures du soir, salle Dru, place des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des délégués au congrès de Neuville; nomination d'une commission de 21 membres, pour la formation du comité de l'Union des travailleurs socialistes.

Pour le comité d'organisation du congrès, LAFORREST, PHILIPAT fils.

Union électorale des travailleurs socialistes. — Tous les adhérents du sixième arrondissement, sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu le lundi 16 courant à 8 heures précises du soir, chez M. Gerland, rue Garibaldi, 108, angle de la rue Bugeaud.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des délégués au Congrès de Neuville.

Nota. — La carte d'adhérent sera exigée à la porte.

Le secrétaire : BORDAT jeune.

Avenir des travailleurs. — Aujourd'hui dimanche 15 février, réunion publique, à 1 heure Salle Rivoire, avenue de Saxe, 242, donnée par la commission de maintien des Statuts de l'Avenir des travailleurs.

MM les sociétaires sont priés de venir prendre connaissance de Jugement rendu le 3 contre l'administration de la Société.

Boulangerie ménagère de Villeurbanne et de la banlieue est de Lyon. — Dimanche 15 février à 5 heures du soir, réunion intime de tous les actionnaires, salle Dru, place des Maisons-Neuves, des communications importantes.

A nos Lecteurs

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos Lecteurs que sous peu paraîtra un nouveau journal républicain socialiste

LE RÉVEIL DE LYON

Les organisateurs de cette nouvelle feuille n'ont rien négligé pour faire de cet organe de la démocratie un journal qui ne laissera rien à désirer, au double point de vue des informations télégraphiques et du choix de ses collaborateurs politiques.

Le RÉVEIL DE LYON sera un journal quotidien en

GRAND FORMAT

à 5 Centimes le Numéro

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et r. de l'Hôtel-de-Ville, 80

Mise en vente d'un choix considérable de Chapreaux feutre HAUTE NOUVEAUTÉ, et de Casquettes de toutes formes et à tous prix. — Bonnets grecs et articles fantaisie en tous genres. — RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

Grand arrivage de Chapeaux feutre toutes formes, des meilleurs fabricants de France. Prix unique. . . 3f.60

A Remettre pour cause de

LE PROGRÈS DE L'AIN

Journal démocratique quotidien, et une imprimerie, à Bourg (Am). S'y adresser.

A LA GRANDE CONCURRENCE

10, rue Hippolyte-Flandrin. LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON Grand arrivage de papeterie peinte à des prix exceptionnels de bon marché.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-RESTAURANT bonne clientèle, peu de frais, Guillotière, près place, bonne recette, b. log., prix 1, 500 fr.

COMPTOIR-CAFÉ Guillotière, bonne posit., location 350 fr., b. log., b. rec., pr. 1500 fr. Occasion.

ÉPICERIE HERBAGES, Croix-Rousse, loc. 260 fr., b. log. Prix 500 fr.

POUR CAUSE DE MALADIE

A Vendre Commerce pour dame ne demandant qu'un capital de 1,500 fr. et offrant de 7 à 8 fr. par jour de bénéfice. S'adresser au Comptoir commercial LE PAL-LADIUM, 4, rue Saint-Côme, de trois à cinq heures.

A VENDRE

à Perrache, pr. Bellecour

COMPTOIR

Loyer : 260 fr., avec logement

PRIX : 400 francs.

« L'Echo de Lyon »

Lyon — 4, RUE MERCIÈRE. 4 — Lyon

MODES

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

37, Grande-Côte, 37

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

tes seront faites à cette réunion. Les versements ainsi que les adhésions nouvelles y seront également reçues. Le conseil d'administration donne avis que le pain de première qualité est livré aux actionnaires au prix de 28 cent. le ménage et 35 cent. le blanc, à partir du lundi 16 courant.

Les livrets ou les reçus serviront de carte d'entrée.

Boulangerie ménagère de la Guillotière. — Une réunion générale des adhérents devant avoir lieu sous peu, les citoyens qui voudraient faire partie de cette association peuvent s'adresser aux adresses ci-dessous, où il leur sera fourni tous les renseignements désirables.

Les facilités les plus larges étant accordées aux citoyens pour les versements, comme l'indiquent les Statuts, l'adhésion est donc à la portée de tous les citoyens.

J. B. Albert, chemin de Gerland, 47.
Victor Bretzner, chemin des Balançoires, n^o 24.

- Blanchet, rue Passet, 7.
- J.-B. Chaux, rue Creuzet, 32.
- Gavelain, rue Ste-Jeanne, 25.
- Fichet, rue Moncey, 54.
- Gladel, rue de Chartres, 32.
- Paulain, rue des Asperges, 58.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — Les chauffeurs mécaniciens de Lyon et de la banlieue sont invités à une réunion générale extraordinaire qui aura lieu dimanche 15 février, à deux heures du soir, chez Rapin, restaurateur, rue Gréole, 8.

Les nouveaux adhérents seront reçus avant et après la séance.

Nota. — Le livret de sociétaire servira de carte d'entrée.

Chambre syndicale des ouvriers en instruments de musique (cuivre). — Les citoyens adhérents sont informés que l'assemblée générale semestrielle aura lieu aujourd'hui dimanche 15 février, à une heure et demie du soir très précise chez M. Forget, cours Lafayette, 113, au premier.

La présence de chaque sociétaire, muni de son livret, est indispensable.

Chambre syndicale des plâtriers et peintres. — La Chambre syndicale donne avis à messieurs les patrons de la ville de Lyon et des départements qu'ils pourront trouver des ouvriers au siège de la Société, avenue de Saxe, 242.

Un syndic siège tous les jours, de huit à neuf heures.

La Chambre syndicale fera tous ses efforts pour que les patrons n'aient qu'à nous louer des ouvriers qui leur seront envoyés.

M. Rousset, grande rue de la Croix-Rousse, 56, ne reconnaît plus les dettes que pourrait contracter Mme Rousset née Berger, son épouse.

N^o 165
L'AVENIR de Lyon
BON D'ACHAT
15 Février 1885

Ce bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant: J.-B.-A. PAGES

Imprimé par M. GARNIER, rue de la République, 70

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
Constituée avec l'autorisation
et sous le contrôle du Gouvernement:
SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES
immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0
et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES
avec remboursement au décès du rentier du
capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES
en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation
d'Enfant.

Les placements des Fonds des Assurés et
des Rentes sont garantis par Hypothèques
sur un Domaine immobilier s'élevant à
plus de 100 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON